

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFREYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

**POUVOIRS :**

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : JAD DE DAX : CONVENTION DE FINANCEMENT 2014 : AVENANT N°1**

La délibération d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014, votée lors du Conseil Municipal du 26 juin dernier comporte une erreur matérielle qui a amputé le montant de la subvention annuelle de la JAD d'un montant de 16 000 €.

Il est donc proposé un avenant n°1 à la convention de financement du 1er juillet 2014 entre la Ville de Dax et la JAD, dont le projet est joint en annexe, afin de modifier le montant initialement attribué.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le versement du solde de la subvention à la JAD d'un montant de 16 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement 2014 entre la Ville de Dax et la Jeanne d'Arc de Dax, ainsi que tout acte s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20141030-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 03 Novembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».